



**Direction Générale Adjointe des Services Techniques
Et de l'environnement
Direction des Routes
Pôle d'Aménagement Nord-Est**
Affaire suivie par Frédéric SERIN
☎ : 05.63.80.12.23
Mail : frederic.serin@tarn.fr
Réf. : ARES202002615

MONSIEUR GILLES BONSANG
PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
QUERCY ROUERGUE ET DES GORGES DE
L'AVEYRON
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
82140 SAINT ANTONIN-NOBLE-VAL

Albi, le **17 SEP. 2020**

Monsieur le Président,

Par votre courrier en date du 26 août 2020, vous sollicitez un avis sur la question de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Commune du Quercy, Rouergues et des Gorges de l'Aveyron (CCQRGA).

Cette modification porte sur la correction d'une erreur matérielle concernant des propriétés situées sur la commune de Saint-Antonin-Noble-Val.

Votre demande est motivée par le fait que la commune tarnaise de Montrosier est membre de la CCQRGA. En revanche, celle de Saint-Antonin-Noble-Val se situe sur le territoire du département du Tarn-et-Garonne.

En conséquence, cette modification du PLUi ne concerne pas le Département du Tarn et n'appelle donc aucune remarque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,

Christophe RAMOND



WWW.TARN.FR